

Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 décembre 2023

n° 150-23

Objet : RS - Attribution du marché relatif au programme d'accompagnement à la rénovation de l'habitat privé Mon Pass Rénov'

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévisse - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

• conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffénat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 décembre 2023

délibération n° 150-23

objet **RS - Attribution du marché relatif au programme d'accompagnement à la rénovation de l'habitat privé Mon Pass Rénov'**

Thierry Repentin, président, rappelle l'engagement de Grand Chambéry dans l'accompagnement des propriétaires à la rénovation de l'habitat privé. Depuis 2017, Grand Chambéry, avec la mise en place du service Mon Pass Rénov', calibre un service d'accompagnement des propriétaires privés structuré autour de deux grandes cibles :

- la réhabilitation durable et la lutte contre la précarité énergétique des logements de ménages modestes comprenant :
 - o la lutte contre l'habitat insalubre, indigne et dégradé,
 - o la lutte contre la précarité énergétique,
 - o la production d'une offre locative privée à vocation sociale,
- la rénovation énergétique de l'habitat privé et la qualité de l'air comprenant :
 - o l'accompagnement renforcé des copropriétés,
 - o la rénovation performante des logements chauffés au fioul,
 - o l'animation et la formation des acteurs du territoire,
 - o la promotion de la rénovation performante pour le grand public.

Le service d'accompagnement Mon Pass Rénov' a été structuré jusqu'au 31 décembre 2023. Les conventions de partenariat et les marchés publics arrivent à terme. Cette échéance appelle la mise en place d'une nouvelle opération pour la période 2024-2026, sans interruption avec le service actuel.

Ces deux dernières années, la mise en place progressive de France Rénov' par l'Etat est venue renforcer la démarche de Grand Chambéry.

Pour les trois prochaines années, Grand Chambéry a décidé de lancer un marché public pour un accompagnement renforcé et diversifié, permettant de répondre aux priorités de l'habitat et de la rénovation inscrites dans le PLUi HD, le PCAET et la Fabrique du territoire 2.0 ainsi qu'aux exigences de la mise en place de France Rénov'.

Ce marché public comporte les missions d'accompagnement renforcé, réparties en deux lots :

- lot 1 : missions relatives à l'habitat individuel :
 - o accompagnement des projets de rénovation énergétique performante,
 - o lutte contre l'habitat insalubre, indigne et dégradé,
 - o maintien à domicile et adaptation des logements,
 - o production d'une offre locative privée à vocation sociale,
- lot 2 : missions relatives à l'habitat collectif :
 - o accompagnement renforcé des copropriétés.

Les deux lots recouvrent des missions communes :

- appui à l'animation, l'information et la coordination opérationnelle,
- accueil du public,
- animation et mobilisation,
- suivi et évaluation en continu.

La commission d'appel d'offres a retenu les offres suivantes :

- lot 1 : entreprise Urbanis en groupement solidaire avec l'ASDER pour un montant forfaitaire sur 3 ans de 69 375 € HT, les prestations à prix unitaires étant plafonnées pour cette même période à 850 000 € HT,
- lot 2 : entreprise Urbanis en groupement solidaire avec l'ASDER pour un montant forfaitaire sur 3 ans de 32 765 € HT, les prestations à prix unitaires étant plafonnées pour cette même période à 650 000 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération n° 173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 modifiant la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 7 décembre 2023,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le marché relatif à l'accompagnement à la rénovation de l'habitat privé comme indiqué ci-dessus,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tout document nécessaire à sa passation,

Article 3 : sollicite les subventions les plus favorables possible auprès des financeurs des missions incluses dans ce marché,

Article 4 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte- rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

150-23

Objet de l'acte :	RS - Attribution du marché relatif au programme d'accompagnement à la rénovation de l'habitat privé Mon Pass Rénov'
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	21 décembre 2023
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20231221-lmc1H30662H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H30662H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	26 décembre 2023
Date de réception en Préfecture :	26 décembre 2023
Publication sur le site internet:	mercredi 27 décembre 2023